








United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization



« Valorisation de la diversité pour
favoriser le développement
durable et le changement social »

Programme conjoint Culture et
Développement du F-OMD mis en
œuvre en

ÉTHIOPIE

| | |
|--|--|
| DURÉE : juillet 2009 – déc. 2012 | CONTRIBUTION AUX OMD : |
| PARTENAIRES UN : UNESCO, PNUD | |
| BUDGET : 5 millions USD | |
| |      |

PRÉSENTATION :

Le Programme conjoint vise à renforcer le dialogue interculturel et à promouvoir le patrimoine culturel/naturel pour encourager le développement socioéconomique, en révisant et en améliorant les cadres des politiques culturelles, en favorisant le développement des industries culturelles/créatives et en intégrant les savoirs autochtones dans la gestion du patrimoine naturel.

Objectifs spécifiques :

- Renforcer le dialogue interculturel/religieux pour favoriser une conception commune du patrimoine et le partage des mêmes valeurs et contribuer ainsi au progrès social et à la cohésion sociale
- Élaborer et mettre en œuvre des politiques et des cadres juridiques pour la protection et la sauvegarde du patrimoine naturel et culturel de l'Éthiopie
- Exploiter le potentiel des industries culturelles et créatives, en particulier des activités basées sur le patrimoine, telles que l'artisanat et le tourisme culturel, aux fins de la génération de revenus, du développement économique et de la réduction de la pauvreté
- Renforcer les savoirs et les pratiques autochtones en matière de gestion du patrimoine naturel, et consolider le lien entre la nature et un développement durable fondé sur la culture

DIMENSIONS COUVERTES PAR LE PROGRAMME :

- Economie
- Education
- Patrimoine
- Communication
- Social

DOMAINES CULTURELS COUVERTS PAR LE PROGRAMME :

- Patrimoine culturel et naturel
- Patrimoine culturel immatériel
- Arts de la scène et festivités
- Arts visuels et artisanat
- Audiovisuel et médias interactifs
- Tourisme

CONVENTIONS INTERNATIONALES DANS LE DOMAINE DE LA CULTURE COUVERTES PAR LE PROGRAMME :

- Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles
- Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel
- Convention de 1972 concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel

PORTÉE GÉOGRAPHIQUE :

6 régions : Addis-Abeba ; Amhara ; Tigré ; Harare ; Oromia et la région des nations, nationalités et peuples du Sud

APERÇU DES PRINCIPALES ACTIONS MENÉES À CE JOUR :

- **Renforcement du dialogue interculturel/religieux :** organisation de forums de dialogue dans 4 régions et de 14 forums de tolérance religieuse à Addis Ababa, Tigré, Oromia et Harare ; élaboration d'un kit de formation sur le dialogue interculturel ; élaboration d'un manuel sur le dialogue interreligieux ; église reconstruite par des musulmans et chrétiens à Amhara ; organisation de 7 formations sur le dialogue interculturel pour les parties prenantes nationales et locales (à savoir les chefs religieux et les enseignants) ; organisation de 9 tables rondes sur la promotion du pluralisme ; conduite d'une étude régionale sur les valeurs culturelles dominantes dans les 6 régions ciblées
- **Création d'un environnement propice au développement des industries culturelles/créatives et à l'essor du tourisme culturel :** création d'une base de données centralisée et d'un site web interactif sur l'industrie de l'artisanat ; programme préparé pour développer l'industrie de l'artisanat avec de nouvelles stratégies de marketing pour les secteurs de la musique et de la peinture) ; renforcement des capacités des acteurs de la chaîne de valeur des industries culturelles à travers la mise en place d'un fonds renouvelable et l'organisation de formations sur la conception des produits, le contrôle de leur qualité, le marketing, la comptabilité et la planification d'entreprise ; meilleur accès au marché national pour 568 artisans (surtout dans les domaines de la poterie, du tissage et la production de cuir), 60 prestataires de services touristiques, 59 professionnels de la culture et 15 artistes ; 4 Centres de ressources culturelles (LCRC) créés dans 4 régions ; formation à l'entrepreneuriat culturel fourni à 120 jeunes chômeurs pour leur permettre d'ouvrir des petits théâtres ; 7 évaluations réalisées sur le potentiel touristique des biens culturels
- **Renforcement du cadre réglementaire et des capacités en termes de sauvegarde et de promotion du patrimoine culturel matériel et immatériel:** élaboration et soumission au Conseil des ministres d'une loi pour la mise en œuvre de la Proclamation 209/2000 concernant la recherche et la conservation du patrimoine culturel ainsi que de 4 lois pour protéger les biens du patrimoine mondial d'Axoum, Églises creusées dans le roc de Lalibela, Tiya et Fasil Ghebi ; finalisation d'un manuel national pour l'inventaire et la régulation du patrimoine naturel et culturel; 82 experts en patrimoine formés en tourisme culturel et en gestion de sites du patrimoine ; étude réalisée pour préparer une politique linguistique nationale visant à sauvegarder les langues minoritaires en danger
- **Sauvegarde et promotion des savoirs, pratiques et valeurs autochtones concernant le patrimoine culturel et naturel :** évaluations de valeurs autochtones communes en matière de conservation du patrimoine naturel compilées et organisation de 3 ateliers de sensibilisation pour 352 bénéficiaires (239 hommes et 113 femmes, y compris des chefs religieux)

BÉNÉFICIAIRES :

Directs: 12 500 – 43% de femmes

Indirects: 88 600

- Membres et chefs communautaires – en particulier les femmes, les enfants et les jeunes
- Autorités étatiques
- Institutions et organisations culturelles et religieuses
- Entreprises et associations culturelles
- Entrepreneurs
- Organisations du secteur privé et de la société civile concernées
- Agences du système des Nations Unies dans le cadre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD)

PARTENAIRES DE MISE EN ŒUVRE AU NIVEAU LOCAL :

- **Niveau fédéral** : le Ministère de la culture et du tourisme
- **Niveau régional** : les bureaux de la culture et du tourisme

ALIGNEMENT SUR LES PRIORITÉS NATIONALES :

Le Programme conjoint est conforme au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) pour 2007-2011, ainsi qu'au Plan de développement accéléré et durable pour éradiquer la pauvreté (PASDEP) pour 2006-2011. Il contribue aux priorités nationales exposées dans le PASDEP par le biais d'activités visant à renforcer le cadre juridique et politique pour la protection du patrimoine culturel et naturel, en consolidant le cadre national de mise en œuvre du secteur de la culture, y compris la gestion du patrimoine, et en utilisant les savoirs et les pratiques autochtones pour protéger le patrimoine naturel.

POUR PLUS D'INFORMATIONS :

Site web du F-OMD :

<http://www.mdgfund.org/fr/program/exploiterladiversit%C3%A9pourled%C3%A9veloppementdurableetchangementsocial>